

Chapitre 06

Les partenaires

L'accueil et l'accompagnement de l'élève s'appuient sur un socle partenarial qu'il s'agira de construire. Il peut être mobilisé pour action et sollicité pour conseil.

L'ensemble des partenaires contribue aux informations partagées. Les expertises singulières permettent d'ajuster le parcours scolaire de l'élève.

Définition de l'école inclusive

Un projet pour l'école qui, par des adaptations structurelles, organisationnelles et pédagogiques souhaite rendre possible, pour tous les élèves et quels que soient leurs besoins, une scolarité optimale en milieu ordinaire.

Serge THOMAZET
Maître de Conférence en sciences de l'éducation

De nombreux sigles de ce chapitre sont repris dans un glossaire p. 44.

Conseils d'une cheffe d'établissement

Le dialogue avec les parents doit être régulier et franc ; le degré d'efficacité de ce dialogue dépendra en grande partie du degré d'acceptation du handicap de leur enfant par les parents. En effet, lorsque l'enfant arrive au lycée, il a déjà connu un parcours scolaire suffisamment riche pour que diverses difficultés aient déjà été soulevées et traitées. Les parents sont donc en mesure d'apporter un regard expert sur la prise en charge

de leur enfant, très précieux pour l'établissement scolaire.

Enfin, en âge d'être scolarisé au lycée, l'élève peut également lui-même, s'exprimer, affirmer certains besoins et certaines craintes : il ne faut pas hésiter à lui faire confiance, son discours est souvent très franc et direct.

Bénédicte GERARD

Des instances de concertation

Equipe éducative

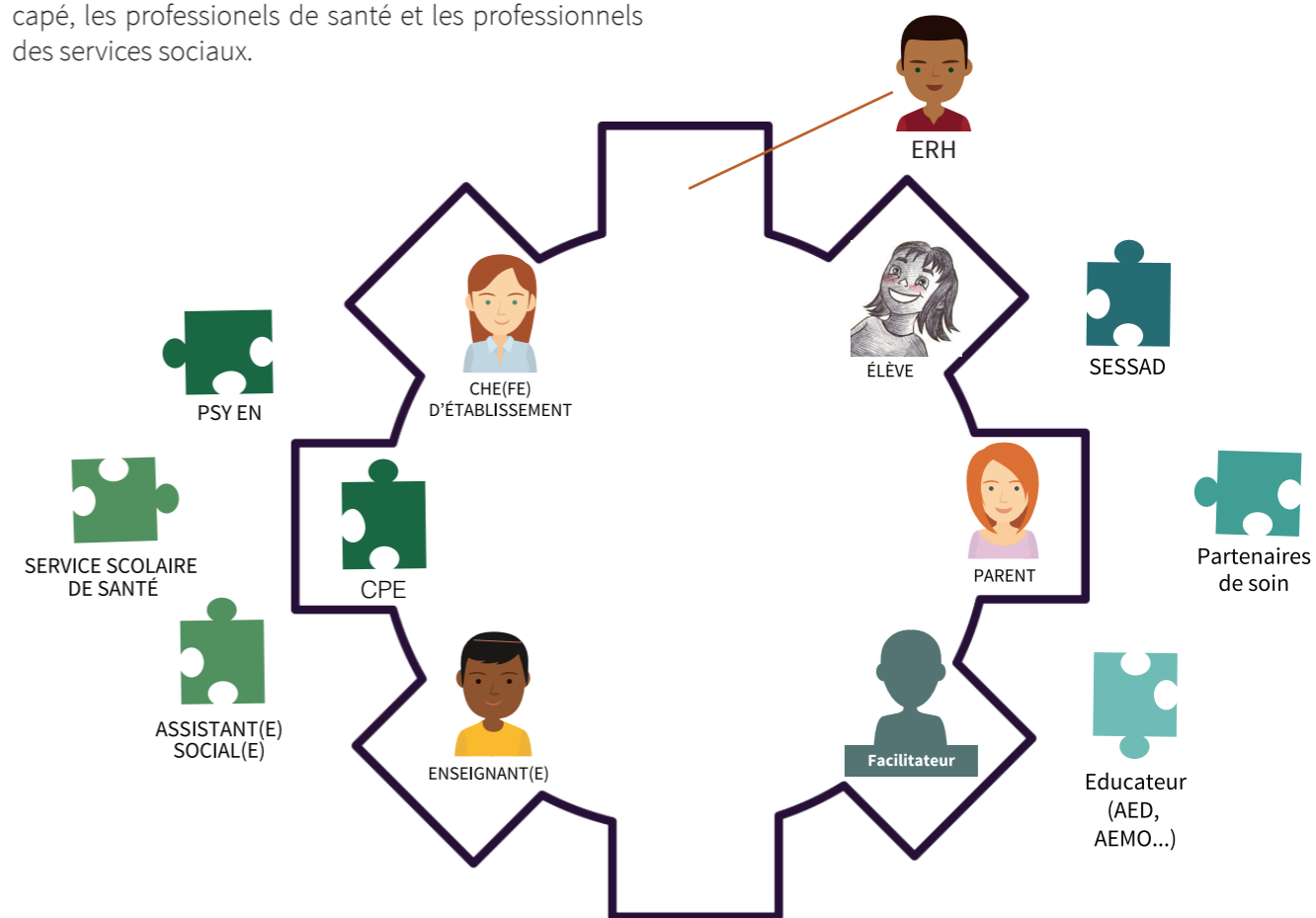
L'équipe éducative est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève. Elle n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager de la scolarité de l'élève concerné.

Elle est réunie par le chef d'établissement et rassemble les personnes qui interviennent dans la scolarité de l'enfant (parents, enseignants, CPE, médecin scolaire, partenaires de soins...)

Equipe de Suivi de Scolarisation

L'équipe de suivi de scolarisation (ESS) veille à la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Elle réunit au moins une fois par an, sur convocation de l'enseignant référent qui anime la réunion, la famille, les enseignants de l'élève handicapé, les professionnels de santé et les professionnels des services sociaux.

- Elle vérifie que l'élève bénéficie des accompagnements particuliers nécessaires à sa situation.
- Elle organise l'emploi du temps de l'élève.
- Elle propose toute révision du PPS qu'elle juge utile.



Le facilitateur se met en relation avec l'ensemble des partenaires pour lequel il est l'interlocuteur identifié de l'établissement.

Si nécessaire :

- il mobilise une équipe éducative.
- il sollicite une équipe de suivi de scolarisation auprès de l'enseignant référent handicap.

Rôle du facilitateur